

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIELLA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIELLA**

Nombre de membres du Conseil Municipal
en exercice : 14
qui ont délibéré : 12
Date de la convocation : 01 / 11 / 2025

**Séance du 06/ 11 /2025
N° 27/2025**

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 6 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 01 novembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe LANGLADE,

Étaient présents : 12

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christine BILLÉ, Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC, Sophie LAPORTE, Nicolas DARZAC, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Bastien LANNUSSE, Jacques LASSEURRE, Guillaume LESCLOUPE.

Excusés : 1 : Vincent BERDOULET

Absent : 1 : Alice DABADIE

Pouvoir : 0 :

Objet : Modification du tableau des emplois de la Commune de VIELLA à compter du 1^{er} septembre 2025

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil municipal durant sa séance du 12 décembre 2024,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à la réglementation relative au personnel de la commune, il convient de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2025.

En effet, depuis le 15 août 2025, Monsieur Benoit DARQUIER a souhaité démissionner de son emploi, 20 heures hebdomadaires, d'agent technique polyvalent, occupé par voie contractuelle. Il est ainsi proposé de supprimer ce poste vacant, au regard du budget contraint de la commune, des prestations réalisées sur le village et des compétences transférées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

EMPLOI	NBR	DUREE hebdo	MISSIONS	CADRE D'EMPLOI
Agent technique polyvalent	1	35h	Entretien et gestion des bâtiments communaux, du cimetière, de la piscine municipale, des voies publiques, du terrain de sports, des espaces verts et naturels, des sentiers de randonnées, etc. Travaux d'investissement en régie. Embellissement et fleurissement du village. Polyvalence suivant nécessités de service (maçonnerie, peinture, jardinerie, élagage, mécanique, petit outillage, nettoyage).	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
Agent d'entretien des locaux	1	3h	Entretien des locaux de la mairie (secrétariat, bureau du maire, salles de réunions)	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
Secrétaire générale de mairie	1	35h	Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil municipal. Préparation et exécution du budget. Secrétariat des affaires générales. Accueil du public Polyvalence suivant nécessités de service (subventions, relations avec l'intercommunalité, etc)	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi mentionnés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits aux chapitres du budget 2025 prévus à cet effet.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

ou

- à 12 voix pour
- à 0 voix contre
- à 0 abstention

Fait à Viella

Le 7 novembre 2025

Le Maire,
Christophe LANGLADE

